

26-05-09- Administration Générale – Administration Générale

Désignation des délégués à NOVIM

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société NOVIM mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la société NOVIM.

- vu le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;
- vu le Code du Commerce ;

Monsieur le Maire propose :

1° - de désigner un délégué pour assurer la représentation de notre collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la société NOVIM ;

2° - de désigner un délégué pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la société NOVIM ;

3° - d'autoriser :

Le délégué à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.

4° - d'autoriser :

Ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (M. Xavier LECOEUR ne prend pas part au vote), décide :

1° - de désigner Madame Aurore TESSIER pour assurer la représentation de notre collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la société NOVIM ;

2° - de désigner Monsieur Xavier LECOEUR pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la société NOVIM ;

3° - d'autoriser :

Le délégué à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.

4° - d'autoriser :

Ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration.

Les élus ont déclaré accepter le mandat qui leur a été confié.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 7 mai 2026**

**Le Maire,
Jean-Michel PAUZE**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 6 mai 2026

26-05-09- Administration Générale – Administration Générale

Désignation des délégués à NOVIM

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 26 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - SPERANDIO Cédric - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - VOIRIN Audrey - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absentes et excusées :

Mmes TESSIER Aurore - GUIZANI Emilie - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :

Mme TESSIER à Mme DESCOS
Mme GUIZANI à M. PAUZE
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :

M. LAURENDON

Publiée le :